

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine

NOR : AFSZ1430707A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 octobre 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :

Mme Anne-Marie OLIVA, titulaire, en remplacement de Mme Catherine MULLER.

Mme Maryline TAILLARD, titulaire, en remplacement de M. Adbelkader OUKALI.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 septembre 2014.

MARISOL TOURAINE